

ELECTIONS¹**DES CONSEILS PARTICIPATIFS
DES DEUX NOUVELLES UPER****économie et management & sciences politiques et sociales, géographie et
économie politique****Mardi 19 et mercredi 20 novembre 2013****Appel aux Electeurs et aux Candidats**

Les termes génériques écrits au masculin concernent tout autant les femmes que les hommes.

Vous êtes TOUS concernés

Les quatre corps de l'Université, soit les professeurs, les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, les étudiants ainsi que le personnel administratif et technique (PAT) sont appelés à désigner leurs représentants au sein des Conseils participatifs des deux futures facultés, issues de la réorganisation des sciences économiques et sociales à l'Université de Genève.

Chaque corps de la communauté universitaire a le droit d'être représenté dans ces instances et dispose en conséquence d'un certain nombre de sièges. Tous les électeurs sont aussi éligibles si leur taux d'activité répond aux exigences définies à l'article 50 du Statut.

Les Conseils participatifs des facultés (UPER), sont désignés tous les 4 ans (étudiants tous les 2 ans) et le nombre de sièges disponibles pour chaque corps est défini comme suit :

Corps	Economie et management	Sc politiques et sociales, géographie et économie politique
Professeurs	4	8
CER	2	4
Etudiants	2	4
PAT	1	2

CER= collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

PAT= personnel administratif et technique

Les membres des Conseils participatifs sont élus au système proportionnel.

Attributions du Conseil participatif

Le Conseil participatif, approuve les règlements et les programmes d'études de la faculté, en vue de leur adoption finale par le Rectorat, il adopte le règlement d'organisation de la faculté élaboré par le Décanat, en vue de son approbation par le Rectorat, il propose au recteur un candidat à la fonction de doyen, il examine les questions relatives aux méthodes d'enseignement, au contrôle des études et à l'organisation des examens, il prend connaissance du projet de budget annuel de la faculté et peut en outre présenter au doyen des vœux ou des recommandations sur toute autre question d'intérêt général dont il se saisit ou est saisi.

Nous vous invitons à participer aux élections de deux manières:

- ➊ D'une part, en vous portant candidat pour siéger au sein du Conseil participatif qui vous concerne.
- ➋ D'autre part, en exerçant votre droit de vote, en cas d'élections ouvertes les 19 et 20 novembre 2013

Références légales et réglementaires relatives aux élections

Loi sur l'Université (art. 26, 31 et 32)

Règlement relatif à l'élection des membres de l'Assemblée de l'Université et des Conseils participatifs des UPER

¹ Le processus électoral est engagé sous réserve de la ratification par le Conseil d'Etat de la création des deux nouvelles UPER.

PARTICIPATION, MODE D'EMPLOI

Du vendredi 18 octobre au lundi 28 octobre 2013, chaque électeur est invité à contrôler son enregistrement dans les rôles électoraux publiés (liste des électeurs) sur le site internet (www.unige.ch/elections), ou affichés sur les panneaux de la Faculté des SES.

En cas de questions, les électeurs peuvent s'adresser à Sophie Zimmermann (voir adresse ci-dessous), tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Les **éventuelles réclamations** concernant les rôles électoraux doivent parvenir par écrit:

au plus tard le lundi 28 octobre 2013 à 12h00

à l'adresse suivante:

**Sophie Zimmermann, secrétariat des élections, Uni Dufour,
Rue Général Dufour 24, 1211 Genève 4
Sophie.Zimmermann@unige.ch**

A partir de cette date, les rôles électoraux seront définitifs et feront foi pour déterminer qui est électeur.

QUI PEUT ETRE ELU ?

Conseils participatifs (Statut art. 50)

Sont éligibles tous les électeurs, à l'exception des suppléants et des membres du corps du personnel administratif et technique engagés en qualité d'auxiliaire.

Toutefois, les membres du corps professoral, du corps des collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche et du corps du personnel administratif et technique ne sont éligibles que s'ils exercent leurs fonctions à l'université à un taux égal ou supérieur à 50 % d'un temps plein.

Les candidatures doivent obligatoirement être parrainées par 3 personnes appartenant au collège et au corps concernés et n'étant pas elles-mêmes candidates.

Le formulaire ad hoc peut être obtenu: via le site internet: www.unige.ch/elections ou auprès de Sophie Zimmermann (Sophie.Zimmermann@unige.ch).

Chaque candidat doit signer le formulaire pour montrer formellement son acceptation.

Les candidatures doivent être déposées via le formulaire ad hoc,

au plus tard le mardi 29 octobre 2013 à 12 heures ultime délai,

à l'adresse suivante:

**Sophie Zimmermann, secrétariat des élections, bureau 236, Uni Dufour,
Rue Général Dufour 24, 1211 Genève 4.**

Pour toutes les élections, nul ne peut être éligible dans plus d'un corps. Cependant, le cumul des mandats au sein de l'Assemblée de l'Université, au sein d'un Conseil participatif d'une faculté (UPER) et au sein de la Commission du personnel est autorisé.

LES ELECTIONS: QUAND, COMMENT ?

Les élections universitaires sont organisées par le Rectorat, assisté du secrétaire général, avec l'appui et la collaboration technique du Service cantonal des votations et des élections pour le dépouillement.

Dans le cas d'une élection dite ouverte: les électeurs sont invités à se rendre au bureau de vote **le mardi 19 et le mercredi 20 novembre 2013, à Uni Mail.**

Les électeurs pourront trouver plus d'informations pratiques sur le site Internet élections: www.unige.ch/elections.

RESULTATS

Les résultats des élections seront validés par le Rectorat le 25 novembre 2013 puis seront publiés sur le site élections et affichés dans le bâtiment d'Uni Mail au plus tard le 27 novembre.

Récapitulation des principales échéances

- **Du vendredi 18 octobre au lundi 28 octobre 2013 à 12h00 ultime délai :**

Contrôle des rôles électoraux et réclamations éventuelles

- **Du vendredi 18 octobre au mardi 29 octobre 2013 à 12h00 ultime délai :**

Les candidatures doivent être déposées, via le formulaire ad hoc uniquement, auprès de :

Sophie Zimmermann, secrétariat des élections, Rectorat, bureau 236,
Uni Dufour, rue Général-Dufour 24, 1211 Genève 4.
Sophie.Zimmermann@unige.ch

- **Mardi 5 novembre 2013 :**

Affichage des candidatures et résultats des éventuelles élections tacites

- **Mardi 19 et mercredi 20 novembre:**

Elections ouvertes le cas échéant